

MINERGIE-ECO®

Meilleure qualité de vie, respect de l'environnement
Mehr Lebensqualität, geringe Umweltbelastung

Santé et écologie dans la construction

INFO POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE

- MINERGIE-ECO® complète les standards reconnus MINERGIE® et MINERGIE-P® en y ajoutant les aspects sanitaires et écologiques
- MINERGIE-ECO® est un processus accompagnant les phases de planification et de réalisation
- MINERGIE-ECO® prend appui sur le savoir-faire et l'expérience d'eco-bau

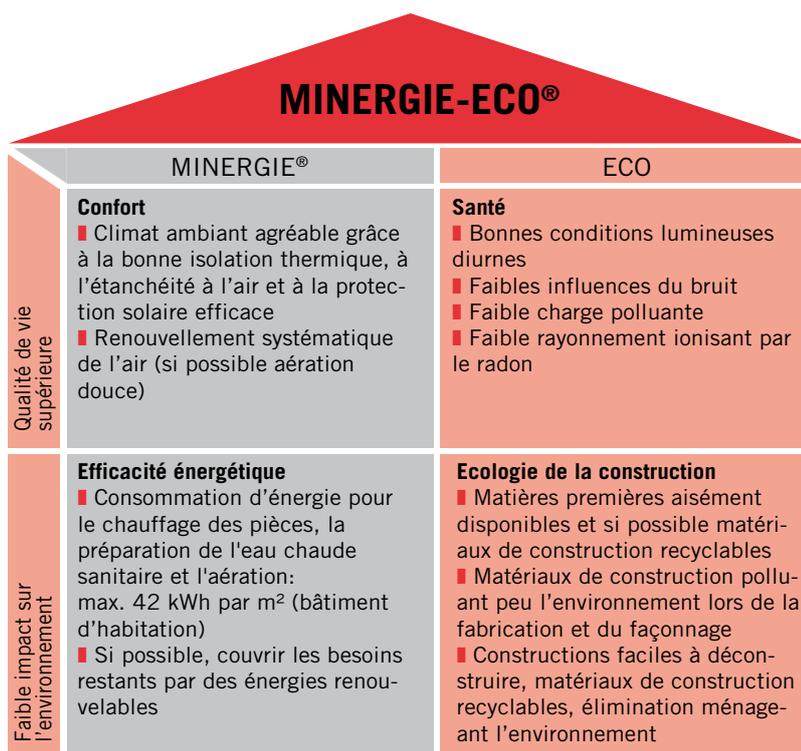
Immeuble d'habitation MINERGIE-P-ECO® à Berne-Liebefeld (BE-001-P-ECO)



eco -
Durabilité et
constructions publiques
b a u

MINERGIE® + MADE IN SWITZERLAND

Abrite les hommes, ménage l'environnement



MINERGIE-ECO® associe quatre aspects fondamentaux de la construction durable: confort et santé, efficacité énergétique et écologie du bâtiment.

L'essentiel en bref

MINERGIE-ECO® associe les qualités reconnues du standard MINERGIE® – confort et efficacité énergétique avec santé et construction écologique. C'est pourquoi une condition à remplir pour obtenir une certification MINERGIE-ECO® est de satisfaire aux exigences MINERGIE® ou MINERGIE-P®. La certification MINERGIE-ECO® est destinée aux bâtiments d'habitation, bâtiments administratifs et aux écoles (procédure de certification standardisée). Pour les petits bâtiments d'habitation, comme les maisons individuelles, une procédure simplifiée existe.

Procédure: MINERGIE-ECO® est un processus accompagnant les phases de planification et de construction. C'est pourquoi les exigences posées doivent être prises en compte très tôt, notamment dans les deux études préliminaires et le projet. Les directives détaillées concernant les systèmes et matériaux sont fournies lors de la soumission des travaux de construction. Les planificateurs contrôleront au final si l'exécution correspond aux directives imposées.

Critères: les directives MINERGIE-ECO® sont classées selon six critères. Les aspects santé sont pris en compte dans les critères **lumière, bruit et air ambiant**, les critères **matières premières, fabrication et déconstruction** concernent les exigences en matière d'écologie du bâtiment. Les critères d'exclusion éliminent les matériaux et systèmes incompatibles avec la construction durable. En font notamment partie les biocides et produits chimiques de protection du bois dans les locaux.

Dépôt de la demande: les maîtres d'ouvrage ou les planificateurs que vous avez mandatés déposent la demande de certification MINERGIE-ECO® auprès de l'office de certification MINERGIE®. Il fera ensuite suivre la demande accompagnée du certificat MINERGIE® provisoire à l'office de certification MINERGIE-ECO®. L'examen du dossier sera effectué par des experts, sous réserve expresse de contrôles ponctuels sur le chantier pour vérification des indications fournies dans le dossier.



Mieux construire

Des avantages pour aujourd'hui et demain

Le standard de qualité MINERGIE-ECO® apporte aux maîtres d'ouvrage au moins cinq avantages solides. À moyen ou long terme, leur intérêt est encore plus flagrant:

■ **Utilisation:** la qualité d'habitat et de travail dans les bâtiments MINERGIE-ECO® est supérieure à celle d'objets comparables. Les clés de cette réussite sont un bon éclairage naturel, la réduction des nuisances sonores, l'absence de rayonnement et de polluants.

■ **Préservation de la valeur:** une construction exempte de polluants et la flexibilité d'affectation des locaux préservant à long terme la valeur d'un bâtiment MINERGIE-ECO®.

■ **Écologie du bâtiment:** de faibles nuisances pour l'environnement et un usage parcimonieux des ressources, de la fabrication à la déconstruction des bâtiments MINERGIE-ECO®.

■ **Économie:** des surcoûts compensés par des faibles coûts d'énergie, d'entretien et de maintenance. En outre, certains cantons accordent des subventions et des hypothèques à des conditions avantageuses peuvent être obtenues auprès d'instituts financiers.

■ **Fiabilité:** le standard de construction MINERGIE-ECO® est basé sur une procédure reconnue par les autorités et les organisations professionnelles. Dans l'organisme responsable sont inclus la Confédération, des cantons et des villes ainsi que diverses associations. Un office de certification indépendant veille au respect des exigences.



Habiter sainement à Genève: MINERGIE-ECO® (GE-001-ECO).



«L'homme passe 90 pour cent de son temps dans des locaux fermés. En conséquence, la qualité de l'air ambiant est d'une importance primordiale – air, lumière, protection contre le bruit et les polluants.»

Roger Waeber, service Toxiques de l'habitat, Office fédéral de la santé publique, Berne.

«Le rapport à l'environnement, à la santé et aux relations entre les personnes est la démarche principale de cet immeuble. Toute la réflexion porte sur ce lien entre le lieu et ces habitants, à travers les matériaux, les énergies et la charte écologique créée par les habitants.»



Guy Detruche coopérateur de l'immeuble CODHA/Mill'o à Genève



«Un engagement à long terme dans l'immobilier réclame une qualité élevée de construction. Cela inclut pour nous non seulement le confort et l'efficacité énergétique mais aussi un mode de construction favorable à la santé et écologique.»

Martin Hofmann, membre de la direction, Allreal Generalunternehmung AG, Zurich.

Comment procéder

Où commander: le maître d'ouvrage commande un bâtiment neuf répondant au standard MINERGIE-ECO® auprès de la direction générale du projet. C'est elle qui endosse la responsabilité pour les études préliminaires, la conception du projet, la soumission et la réalisation. En fonction du mandat qui leur est confié par la direction du projet, planificateurs, entreprises et fournisseurs seront associés à cette responsabilité. C'est aussi la direction du projet qui dépose la demande pour l'obtention du label MINERGIE-ECO®.

Coûts: un surcoût de 10 pour-cent est tolérable pour les bâtiments MINERGIE®. Cette limite s'applique également aux projets MINERGIE-ECO®. En revanche, les coûts d'exploitation sont plus bas que pour les bâtiments conventionnels.

Instrument de certification: www.minergie.ch

→ MINERGIE-ECO®

Outils de planification: www.eco-bau.ch (téléchargement). Le standard de construction MINERGIE-ECO® est basé sur le contenu des outils de planification de l'association eco-bau. Les fiches CFC et les prestations de construction écologique des eco-devis indiquent les mesures à prendre pour mettre en œuvre les exigences en matière d'écologie du bâtiment. MINERGIE-ECO® se base sur la recommandation SIA 112/1 «Construction durable – Bâtiment».

Informations sur le climat intérieur: «Keine Schadstoffe in Wohn- und Arbeitsräumen». Werd-Verlag, Zürich 2002 (vendu en librairie).

Listes de contrôle sur www.eco-bau.ch. La recommandation 2004/1 KBOB/IPB fournit un aperçu à ce sujet.

Informations utiles La brochure de 8 pages «Construire durablement avec MINERGIE-ECO®» présente une liste des exigences et un aperçu des procédures de planification et d'évaluation. A se procurer auprès du secrétariat ou télécharger sur www.minergie.ch.



Un environnement de travail sain pour les employés du site «Gare de Neuchâtel» (NE-001-ECO).

Informations sur MINERGIE®**Agence MINERGIE® romande**

Grandes-Rames 12/14
1700 Fribourg
romandie@minergie.ch
www.minergie.ch

Informations et renseignements sur MINERGIE-ECO®**Office de certification MINERGIE-ECO®**

Dufourstrasse 105
8008 Zurich
eco@minergie.ch
www.minergie.ch

Office romand MINERGIE-ECO®

Yves Roulet
Etat de Vaud, Dpt. des Infrastructures, Service immeubles, patrimoine et logistique
Pl. de la Riponne 10
1014 Lausanne
yves.roulet@eco-bau.ch

Infos construction durable**Association eco-bau**

Röntgenstrasse 44
8005 Zurich
info@eco-bau.ch
www.eco-bau.ch



www.vzug.ch

